



## Démission avant mes congés

-----  
Par LeI30

Bonjour,

J'ai posé des congés anticipés prévus au mois d'octobre (demande de l'employeur d'anticiper sa demande de congés). Or le travail ne se passe pas très bien et j'envisage de démissionner. Est-ce que je vais "perdre" mes congés payés ? En sachant que si je démissionne maintenant ou même dans les prochains mois, ce sera avant la date de début de mes congés (prévus le 21 octobre).

Merci !!

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Tous les congés non pris devront être payés. Le fait que leur prise ait été planifiée n'a aucune incidence.

Votre employeur vous demandera peut-être de les poser pendant le préavis. Il ne pourra l'imposer, mais ce sera à réfléchir si l'ambiance est mauvaise. Ca vous ferait des vacances, si j'ose dire.

-----  
Par LeI30

Bonjour,

Super c'est une bonne nouvelle ! Merci beaucoup pour votre réponse.